

MAIRIE DE BIRON

BULLETIN MUNICIPAL N°82



1er Semestre 2018

MOT DU MAIRE

Chers Bironnais,
Nous venons de vivre un évènement climatique exceptionnel. Il faut tout de même considérer, qu'il se produit de plus en plus de telles précipitations, certes plus localisées, celle-ci étant sur pratiquement tout le territoire Béarnais.



Et bien sûr, comme nous sommes très en aval, nous concentrons la crue du gave et l'ad-

dition des ruisseaux de notre secteur.

Le problème est qu'aujourd'hui l'eau arrive très vite, par des ouvrages agrandis, des écoulements libres, sans donc pratiquement aucun frein.

Alors que pour une partie Est du village nous constatons l'effet écrêteur des lacs des Barthes, qui se déversent par une buse calibrée, limitant ainsi le débit et favorisant le stockage de l'eau tombée plus qu'abondamment.

Evidemment ceci ne peut durer qu'un temps, mais cela nous rend moins vulnérables aux débits d'eau intenses.



Seules trois habitations ont été affectées à notre connaissance, la Maison Les-courre, le Moulin, la Villa Christiane et le site de la Saligue aux oi-



seaux aussi mais ce n'est pas une résidence.

Le lac de Biron Orthez a été aussi endommagé.

En réalité, nous ne sommes guère touchés par ces évènements contrairement à d'innombrables sites très près comme Mourenx, Salies-de-Béarn ou Peyréhorade.

Nous restons néanmoins vigilants, ces évènements se reproduisent de plus en plus fréquemment.

Mes chers Bironnais, je vous souhaite d'**Excellentes Vacances !!**

En vue de la commémoration du 11 novembre pour le Centenaire de la Première Guerre Mondiale, nous souhaiterions organiser une exposition à la Mairie. Si vous avez des documents, des objets, des moments d'histoire à partager, merci de vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie.

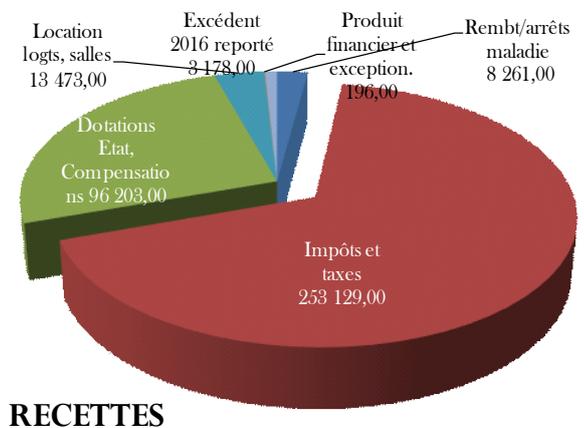
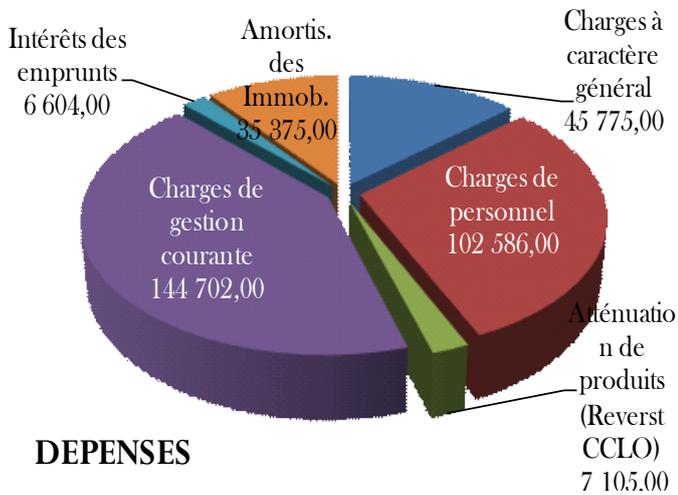
SOMMAIRE :

VIE COMMUNALE	2-3-4-5
VIE ASSOCIATIVE	6-7-8-9
UN BIRONNAIS RACONTE	10
VIE ECONOMIQUE	11
INTERCOMMUNALITÉ	11

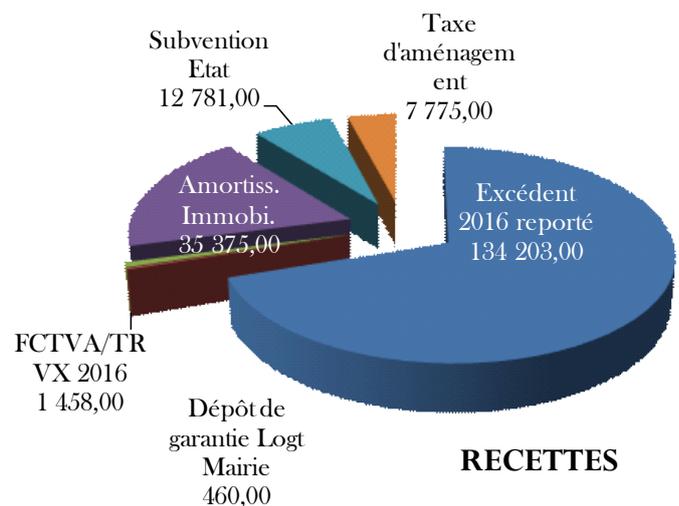
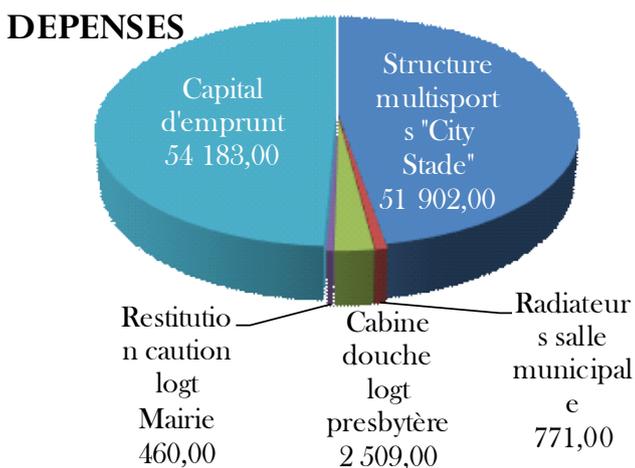
VIE COMMUNALE

Compte Administratif 2017

Section de Fonctionnement

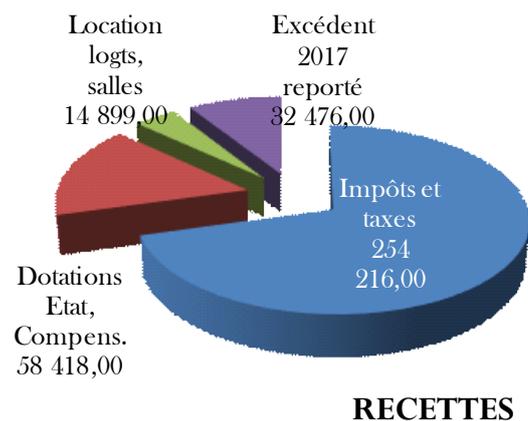
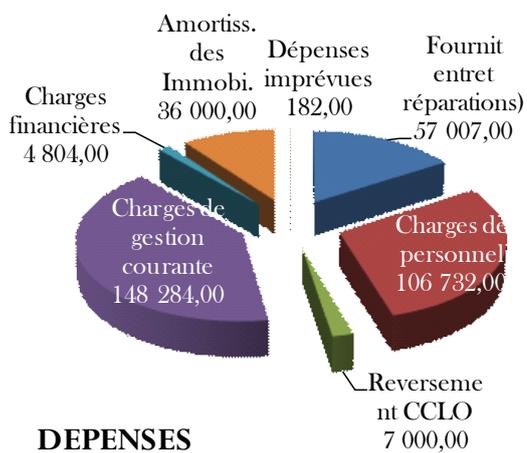


Section de d'Investissement



Budget Primitif 2018

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Eclairage du stade + étude de Sol	63 971,00 €	Subvention FFF/Eclairage	12 000,00 €
Aménagement du parking Mairie/Stade	48 000,00 €	FCTVA/Trvx investi 2017	8 641,00€
Etude diagnostic amiante Salles/Vestiaires	1 300,00 €	Subvention CNDS/City stade	10 000,00 €
Etude toiture salle des sports - accessibilité	5 000,00 €	Fonds de concours CCLO	16 150,00 €
Cumulus vestiaires	5 600,00 €	Taxe d'aménagement	8 230,00 €
Nettoyeur pression	1 150,00 €	Amortissement des Immobili.	36 000,00 €
Poteau incendie	3 873,00 €	Excédent 2017 reporté	82 227,00 €
Capital d'emprunt	43 654,00 €		
Réfection portails cimetière	700,00 €		
TOTAL	173 248,00 €	TOTAL	173 248,00 €

Décisions municipales du 1er semestre 2018

Imposition : Les taux ont été reconduits sans variation : TH : 11,46% ; F.B. : 10 % ; F.N.B. : 32,94 %.

Eau Potable - Assainissement : En application de la loi NOTRe, le syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIAE) Gave & Baise est devenu Syndicat Mixte à compter du 1er janvier 2018. Il regroupe les communes qui appartenaient à 4 EPCI différentes :

La Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, la CCLO, la Communauté du Haut Béarn, et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Révision des loyers 2018 : Logement du Presbytère : 515,68 €/mois - Logement Mairie : 463,45 €/mois.

Portage de repas à domicile : Reprise de la compétence

par la commune à compter du 1er janvier 2019, jusqu'ici assurée par le Syndicat Intercommunal de Lagor.

Prêt de matériel : Mise en place d'une caution de 100 €, pour répondre à un manque de soin.

Inondations des 11 - 12 juin 2018 : Don de 200 € versé à l'Association des Maires du 64, en faveur des communes sinis-

Défibrillateur

En 2011, 2 défibrillateurs, financés par la commune et l'ex Communauté de Communes de Lagor ont été installés avec formation aux gestes de premiers secours (niveau 1) : l'un sous le hall d'entrée de la Salle des Sports, l'autre à l'Aire de Jeux (Boulodrome), Chemin Hia Dé Péré.

Aujourd'hui, tout citoyen peut être amené à porter assistance à personne en danger, notamment à un ami, un proche, un voisin... Il paraît donc opportun d'organiser

des séances de formation dans le but de ne pas avoir d'appréhension à utiliser ce matériel. A l'initiative de Céline BRISARD, infirmière libérale installée sur la commune depuis février 2018 (lire page suivante) et en partenariat avec les pompiers d'Orthez, des **séances gratuites** de formation à la manipulation de l'appareil par groupe de 25 seront programmées à partir de Septembre.

Les personnes intéressées sont donc invitées à s'ins-

crire auprès de la Mairie jusqu'au vendredi 27 juillet. Les séances seront fixées en fonction des demandes. Ayez le geste salvateur, inscrivez-vous !!



« Repas dans la Rue » Vendredi 6 juillet 2018

Succès total et satisfaction générale pour le repas champêtre organisé par l'équipe municipale et le personnel communal. Tous les ingrédients étaient réunis pour partager un moment convivial auquel un grand nombre de Bironnais ont répondu présent : météo clémente, résultats des examens,



débuts des congés, et en prime la qualification des « bleus ». **Plus de 200 convives** ont ainsi pu partager un repas concocté par un traiteur, animé en première partie par un orchestre local du nom de « Hétéroclite » et relayé par une sono. De la musique pour tous les goûts et toutes les générations...



Relâche totale pour certains ! Moment très apprécié, après la longue période hivernale et l'épisode des intempéries du mois de juin.

Cette réussite semblerait d'ailleurs avoir suscité un enthousiasme pour une relance du Comité des Fêtes !!



Autorisation d'Urbanisme : Déclaration préalable de travaux (petit rappel)

Elle est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance, et obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² (abris de jardin, bûcher, local technique..)
- construction d'une clôture,
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une cons-

truction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),

- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment, réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Délai d'instruction : 1 mois à

partir de la date de son dépôt. En l'absence de courrier de l'administration dans ce délai, le pétitionnaire bénéficie d'une décision favorable.

Durée de validité : 3 ans

Si les travaux n'ont pas commencé avant l'expiration de ce délai, il peut être prorogé de 2 fois 1 an.

Imprimé: Cerfa n°13404*06 disponible en Mairie ou téléchargeable sur : www.service-public.fr

Documents à joindre : plan de situation, plan en coupe (par rapport au profil du terrain), plans des façades et toitures, aspect extérieur existant (photo), document graphique (photo) permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement proche et lointain.

Entretien des cours d'eau et des fossés

On imagine souvent que les rivières et les ruisseaux n'appartiennent à personne, que leur entretien incomberait à l'Etat, à la Commune, au Conseil Départemental.

La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits mais qui sont également soumis au respect d'obligations visant à garantir une gestion respectueuse des équilibres naturels et le bon état écologique des cours d'eau et des milieux naturels associés.

En terme de droit, lorsque la rivière traverse une propriété, son lit appartient pour moitié à chacune.

Le propriétaire riverain est donc tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges (enlèvement des embâcles et débris, élagage de la végétation,).

Cet entretien est indispensable au maintien du cours d'eau dans son profil d'équi-

libre, et nécessaire pour faciliter l'écoulement naturel des eaux.

Il en est de même pour les fossés :

Selon le code civil (articles 666 et 667) il est censé appartenir exclusivement à celui du côté duquel le rejet se trouve. Si le fossé se trouve en bordure d'une voie, il fait partie de cette voie. S'il est situé en limite de parcelle, son entretien doit être assuré à parts égales entre les deux propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté.

2 solutions pour l'entretien des cours d'eau, fossés :

- Le propriétaire peut s'acquitter seul de ces tâches ou se regrouper en association avec d'autres.
- Les travaux qui présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence peuvent être prescrits ou entrepris, sur le domaine privé, par la collecti-

tivité compétente (commune, conseil départemental, CCLO) en faisant participer financièrement aux opérations le(s) propriétaire(s) qui a(ont) manqué à leurs obligations.

En résumé : Un entretien régulier permet donc d'éviter que les travaux soient hors de portée pour les propriétaires riverains.



Bruits de voisinage (Règlement Sanitaire Départemental)

Nous souhaitons rappeler les horaires d'utilisation de la tondeuse, du taille haies ou autres...

L'article 101 – "**Principe général**" précise : « Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. » L'article 103-2 "**Travaux et bricolage par**

des particuliers" fixe les périodes d'exécution de ces travaux :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19 h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

L'article 104 – "**Bruit des animaux**" rappelle que « les propriétaires et possesseurs

d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

Nous comptons sur votre citoyenneté pour le respect d'autrui et le bien vivre ensemble !!

VIE ASSOCIATIVE

Yoga avec Claudine LARRAZ

Yoga-Relaxation-Meditation
**Séances de yoga à BIRON
le mercredi à 18 heures.**

Ce sont les joyeux yogis de Biron qui en parlent le mieux :

« Pratiquer régulièrement le hatha yoga nous apporte sérénité, bien être physique, apaisement des douleurs physiques et morales, la souplesse, un maintien, la détente, le calme, un lâcher prise, on se recharge en énergie positive. Antivieillessement !!



Le yoga une philosophie de vie, animé par notre prof, professionnelle et cool ☺ Parole d'Andrée 80 printemps. »

Claudine LARRAZ
06 21 89 80 43
claudine.laraz@sfr.fr

Le Cochonnet Bironnais

Cette année le club compte 63 licenciés de 19 à 79 ans, dont 8 féminines.

Après avoir organisé un concours « Triplette promotion » le 17 février, notre terrain a été choisi pour la qualification « Triplette promotion Aquitaine » les 24 et 25 février. Prochain rendez-vous majeur, notre Régional les 25 et 26 Août doté de 1500 € de prix, avec le 26 Août un concours en « Triplette Mixte ».

Nous terminerons la saison 2018 avec un concours « doublette » le samedi 10 novembre 2018.

Nous en profitons pour remercier la Mairie qui a procédé au remplacement de la barrière métallique par une plus esthétique et surtout moins dangereuse.

Comme chaque année le Cochonnet Bironnais a participé à l'organisation de la fête du lac à la Base de loisirs ORTHEZ-BIRON le samedi 9 juin 2018. Une nouvelle formule appelée parcours découverte, nous a permis de faire connaître notre sport et notre club à de nombreux participants.

3 000 personnes ont été comptabilisées lors de cette belle journée organisée par la CCLO.

Un évènement à souligner : la participation de notre équipe vétérans composée de Gabby GARCIA, Jacques LAVIGNE et Michel LOPEZ au championnat de France de cette

catégorie qui s'est déroulé à ALBERVILLE (Savoie) le Samedi 9 juin. Notre triplette a dignement représenté notre club et le département des Pyrénées-Atlantiques.

A noter que cette performance est une première dans l'histoire du club pour cette catégorie des plus de 60 ans.

Toutes nos félicitations à ces « éternels jeunes !! ».



Tennis de Table Biron-Orthez



En accord avec la commune de Biron, fort de son rayonnement local, de ses participations aux *sports vacances* et au *forum des sports* organisé par la ville d'Orthez, notre club de Tennis de Table de Biron a ajouté un O à ses initiales pour devenir le TTBO. Dans les faits pas de changements, nos entraînements (mardi et vendredi) et nos rencontres (samedi) se déroulent dans la salle communale de BIRON, bien adaptée à recevoir toutes nos équipes pour des après-midis sportifs, joyeux et parfois festifs. En espérant que les travaux prévus par la municipalité dans les mois à venir renforceront l'attractivité des lieux.

Côté sportif, le club conserve son rang malgré les difficultés à maintenir des effectifs complets et quelques départs de joueurs vers d'autres aventures, bon vent à eux ! Notre équipe fanion joue toujours les premiers rôles au niveau régional avec les deux dernières phases en Régionale 1. Le maintien n'est cependant pas accroché au set-à-àverage pour seulement 3 sets de différence, dommage ! L'équipe 2 assure facilement son main-

tien en Promotion Régionale tout en ayant incorporé de nouveaux joueurs et des jeunes en progrès. L'équipe 3 reste celle de l'expérience (pour ne pas dire des vétérans !), elle a joué les premiers rôles et termine seconde de sa poule de Départementale 1. Nous avons deux équipes en Départementale 2, elles connaissent des résultats contrastés avec elles aussi des problèmes d'effectifs compensés par les progrès sensibles de nos jeunes joueurs.

Ces derniers restent la satisfaction du club. Ils bénéficient d'un encadrement et d'un entraînement assuré par un professionnel de la ligue départementale, bien accompagné des bénévoles du club et de leurs parents. Fort représenté dans les divers championnats jeunes et autres critères, notre club leur offre la possibilité de progresser et d'incorporer les équipes en compétition pour les plus motivés. Quel plaisir alors de composer des équipes avec

des joueurs et joueuses de 8 à 72 ans ! Nous en profitons pour dire un grand merci à Pierre Cazaubon, notre président, qui a brillamment remonté et fait vivre cette école de « ping ». Pierre quitte le club par la grande porte pour rejoindre des terres landaises, bravo pour le travail réalisé depuis 5 ans et à très vite derrière la table.

Merci à nos partenaires institutionnels et privés pour leur soutien financier et nos équipements. Bravo à nos fidèles supporters et supportrices pour leur présence et leurs encouragements.

N'hésitez pas à franchir la porte de la salle de Biron pour nous rejoindre et venir confirmer vos bons résultats de vos parties de l'été au camping !

Site internet du club :

ttbiron.cd.st

Courriel du club :

TTBO@lavache.com



Aides aux Loisirs des Handicapés de la Virginie

L'association d'aide aux loisirs des handicapés de la Virginie (A.A.L.H) dont le siège social est au 31, rue la Carrère à BIRON, chez la trésorière Madame LAMOURET Hélène aide aux financements des transferts dans d'autres établissements et des séjours à la

montagne ou à la mer, des sorties aux restaurants et divers achats pour les loisirs des jeunes du foyer de vie.

Pour les jeunes de l'ESAT, nous offrons en juillet et décembre des cartes cadeaux.

Nous remercions la commune de BIRON, Michel de Mille-

nium Loisirs (qui nous permet d'organiser des lotos), les diverses associations qui nous permettent de vendre des crêpes lors de leurs lotos, les personnes qui offrent des dons etc..., ce qui nous permet de fonctionner.

Hélène LAMOURET

L'Etoile Sportive Pyrénéenne

Les 237 licenciés qui, par le jeu des doubles licences, ont commandé 260 licences font de l'ES Pyrénéenne la plus grosse association du village.

Du plus jeune né en septembre 2012 au plus ancien, né en 1952, tous nos licenciés ont passé une belle saison.

Cette année, nous proposons aux footballeuses jusqu'à 17 ans et aux garçons sans limite d'âge de jouer au sein de Biron et Maslacq, nos villages associés.

La saison prochaine, les filles s'aligneront aux garçons et l'ES Pyrénéenne engagera une équipe féminine adulte. Ainsi, toutes les catégories seront représentées et tous et toutes pourront jouer au foot à Biron et Maslacq.

Côté sportif, la première dont le groupe a été rajeuni s'est maintenue en Division 2 dé-

partemental. Les deux équipes à 7 ont pratiqué un foot loisir de qualité, dans la bonne humeur. Chez les jeunes, toutes les catégories ont vu les enfants progresser et surtout s'amuser.

L'ESP tient à remercier la municipalité de Biron dont le stade va être équipé d'un éclairage homologué. Espérons que

le temps nous épargnera afin de proposer des entraînements et matchs à Biron, en nocturne,

sans détériorer le terrain.

Il est toujours possible de rejoindre l'ES Pyrénéenne, que vous soyez débutantes, débutants, ou confirmés. Renseignements auprès du président Benoit Raffier 07 80 38 52 60, du secrétaire Hervé Latrubesse 06 86 60 48 16, ou du responsable de l'école de foot Benoit Pourtau au 06 76 37 85 00.



Association EQUILIBRE

Après 7 années d'activité Qi Gong, Mme Sylvie CLAVIERIE a souhaité interrompre son activité les lundis et mer-

credis au sein de la commune. Elle organisait aussi tous les ans un vide-greniers dans la salle des sports, qui avait

beaucoup de succès.

Nous souhaitons la remercier pour toutes ces années de bel investissement.

Soleil d'Automne

Le bureau du club Soleil d'Automne a changé. Gisèle POURTAU-MONDOUTEY remplace Jacques LAVIGNE qui vient de prendre la Présidence du club de pétanque. Marie-Ange MASSEYS et Martine ALTHAPE s'occuperont du secrétariat, et Edouard ESCUDE-QUILLET sera trésorier avec pour adjoint Jean ARROZES.

50 adhérents ont pu profiter d'un excellent repas pour Mardi Gras à l'Auberge du village avant de déguster les

traditionnels beignets de carnaval confectionnés par la Présidente et certains membres.

Pour un autre moment de convivialité vous pouvez aussi rejoindre les aînés pour une marche tous les vendredis (sauf si pluie).

RDV à 9h sur le parking de La mairie.

Circuit adapté en fonction des participants.

Parcours d'environ 7 kms.



Association Pleine Lune « Tai Ji Quan »

L'activité TAI JI QUAN a lieu le lundi à 18 h 30 à la salle annexe du stade municipal.

La professeur Fadila ARABAT ZIANE remercie les pratiquants pour leurs implications, persévérances, assiduités et bonne humeur.

Cette première saison a permis de découvrir cet art martial chinois qui nous a amené à ressentir notre corps et apaiser notre esprit. À travers cet

enseignement chacun a pu bénéficier des bienfaits de cette pratique ancestrale pour préserver sa santé et l'appliquer au quotidien.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, quelque soit votre âge et votre condition physique. Les cours reprendront la saison prochaine aux mêmes créneaux horaires à partir du 17 septembre 2018, avec en nouveauté le QI

GONG de 17 h à 18 h 15.

Pour toutes informations, Fadila ARABAT ZIANE, professeur diplômée DEJEPS, se tient à votre disposition pour vous renseigner au 06 17 80 32 93 ou ladifa@hotmail.fr.

Site internet - <https://association-pleine-lune.com>

Premier cours offert.

Association Espace des Arts

La 3e édition de l'exposition annuelle de peintures à l'huile, acrylique et pastelle par les élèves d'Aline PE-DERENCINO fût encore une fois un succès total. Avec 300 tableaux, de tous style et goûts.

Rendez-vous pris pour l'année prochaine, et si vous sou-

haitez nous rejoindre ou avoir des renseignements, téléphoner à Aline au 06 85 66 44 17.



UN BIRONNAIS RACONTE

Et voici son histoire

En 1965, M. Henri MOUTON fût muté en ALGERIE, au SAHARA dans le cadre de ses fonctions de pompier de la SNPA pour assurer la sécurité de la base.

Henri partait pour 6 semaines de travail et revenait en France pour 15 jours de vacances.

Et c'est à partir de 1966 que Maryse MOUTON et Alain leur fils le rejoindront. Le logement de fonction, un préfabriqué, était très confortable et équipé de machine à laver, congélateur et gazinière.



Alain et 4 enfants des 7 familles qui se trouvaient sur la base bénéficiaient de cours donnés par un instituteur. C'était donc pour ainsi dire des cours particuliers et ce fut profitable à Alain qui sauta une classe. Des échanges par courrier se faisaient avec l'institutrice en France.

Alain adorait aller chercher le pain et comme le boulanger lui offrait des croissants, il en faisait profiter les enfants nomades qui en échange lui donnaient des fléchettes. De très bonnes relations étaient instaurées avec les nomades qui profitaient de l'eau des 6 puits de

60 à 100m de profondeur pour faire boire les dromadaires qui pouvaient avaler 200 litres d'eau par jour. Le



thé était souvent offert par les nomades.

Le ravitaillement par camion frigo venait tous les quinze jours ainsi que les journaux et les nouvelles qui n'étaient plus tout à fait fraîches. Il n'y avait ni magasin, ni téléphone, ni télévision, ni coiffeur, dont on ne peut se passer aujourd'hui.

Les missions dans la base étaient la recherche, la production, les forages, l'exploitation et l'acheminement du pétrole par gazoduc en direction de MESSAOUD.



Les principales distractions étaient les balades dans le désert en véhicule sur une piste, sous 45 à 50° et c'est ainsi qu'ont été trouvés les objets

sur les photos. Le vent dans le désert faisait apparaître ces vestiges. Il était d'ailleurs très facile à l'époque, de voir par avion l'implantation de ces sites datant de millions d'années. Les flèches ci-dessous



auraient d'ailleurs été datées de moins 10 000 ans avant Jésus Christ. M. MOUTON a souhaité partager sa collection à M. le Directeur de l'école, M. VELASCO qui a pris le soin d'en faire une exposition avec ses élèves de CM1/CM2. Ensuite M. MOUTON est venu raconter son histoire aux élèves de CM1/CM2 ainsi qu'aux CE1/CE2. Les enfants ont posé beaucoup de questions. Cet échange fût en bon moment de partage.



VIE ECONOMIQUE

Cabinet Infirmier sur Biron

Des travaux bientôt terminés pour un cabinet d'infirmier. Grâce à la volonté de M. le Maire, Mlle Céline BRISSARD, infirmière libérale aura son cabinet suite aux travaux effectués par M. CHOUARD, le propriétaire

des lieux. La motivation et l'implication de tous permettra une proximité des soins dans le village. Le local offrira une permanence à partir de septembre pour des prises de sang et autres soins.

Contact : 06 22 33 15 13



INTERCOMMUNALITE

SIVU SCOLAIRE DE BIRON - CASTETNER - SARPOURENX

Ecole Intercommunale Lo Portalé.

La réalité démographique nous rattrape. Après des départs en 6^e, deux années consécutives, 19 puis 13 élèves, nous avons un creux d'inscriptions. Nous donnons les chiffres prévisionnels en janvier/février, à ce moment nous étions 72 élèves pour la rentrée 2018-2019.

Ce qui a donné des arguments au Directeur Départemental de l'Education pour nous fer-

mer une classe. Pourtant aujourd'hui nos prévisions d'effectifs sont à 80 élèves, il peut d'ailleurs y avoir des inscriptions en été.

Le seuil de fermeture étant à 81, de réouverture à plus de 90. C'est donc l'astuce de l'Education pour fermer des classes prématurément. Néanmoins si nous dépassons 81 nous entamerions une action pour essayer d'obtenir le maintien de la 4^e classe.

A la rentrée nous reviendrons

à la semaine de 4 jours, les activités périscolaires seront arrêtées, selon le vœu de la majorité des parents et du Conseil d'Ecole.

Sinon notre Groupe Scolaire est équipé de climatiseurs pour la grande satisfaction des enfants, du personnel et des enseignants.

L'année scolaire s'est terminée par une très belle fête de fin d'année qui a ravi une foule de parents, grands-parents etc...

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Pour ravir petits et grands, deux spectacles ont été proposés par le Pôle Lecture de la CCLO et choisis par les bibliothécaires.

Judi 1er mars 2018 :

La Compagnie de Théâtre les Pieds dans l'eau avec « Un livre dans tous ses états ». Situations burlesques et tendres qui ont fait découvrir formes et textures aux spectateurs. Doux moment de poésie dans

un univers rempli d'humour.

Judi 24 juin 2018 :

Beau spectacle de chansons vitaminées pour animaux déprimés. Un jardin imaginaire et particulier où les petites bêtes viennent se refaire une santé. Joyeuse humeur communicative, gags et poésie rythment ce concert avec brio.

La bibliothèque sera ouverte au mois de juillet.

Fermeture au mois d'août. Reprise le lundi 3 septembre 2018.



MAIRIE DE BIRON

Ouverture au public :
le lundi de 10 h à 12h
Le mardi et jeudi
de 16h30 à 18h30

Téléphone : 05 59 67 00 75
Télécopie : 05 59 69 47 85
Messagerie :
mairie.biron@wanadoo.fr

FORMALITES

CCLO

- TELEALERTE :

Service gratuit pour informer le plus rapidement possible de tout risque affectant la sécurité des habitants des 61 communes du territoire. Inscription sur le site www.cclacqorthes.fr ou à la Mairie de Biron.

- DECHETS :

La collecte des déchets verts à domicile a lieu tous les mercredis du mois, uniquement sur RDV au 05 59 60 95 42.

Démarches Administratives

Désormais, la plupart des démarches administratives peuvent s'effectuer sur Internet sur le site :

www.demarches.interieur.gouv.fr

1ère demande, renouvellement, perte, vol de la CNI, du Passeport. Plus besoin de fournir l'acte de naissance. La Mairie qui traitera votre demande effectuera les démarches directement auprès du Service Central de l'Etat Civil ; le Consulat si vous résidez à l'étranger. Les certificats liés au véhicule, permis de conduire se font uniquement en ligne.

En bref, ce site vous explique les démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir.

ETAT CIVIL



Naissances :

Clarisse, Lucie HERNANDEZ née le 22 avril 2018 à PAU
Clément SAYERCE PON né le 21 mai 2018 à PAU
Adyssone, Naëlle, Florence, Andrée ASTIER FONTAINE
née le 13 juin 2018 à PAU

Décès :

Maria, José SIMOES vve ALVES le 22 avril 2018
Marina PONT-HAURIE le 15 mai 2018

NUMEROS UTILES



URGENCE SECURITE GAZ :

Appeler GrDF au **0 800 47 33 33**
(appel gratuit depuis un poste fixe)

RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL : appeler GrDF
au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
POUR LES ABONNES Gaz de France DOLCE VITA:
09 69 324 324 (appel non surtaxé)
ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

ERDF Dépannage sécurité 09 726 750 64

Particuliers, raccordements :
Accueil ERDF 09 69 32 18 69

SAUR Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00

Accueil: Avenue Charles Moureu 64150 MOURENX
les lundi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
Courrier : Lons BP 224 - 64142 Billère

TELEPHONE – France TELECOM

Service clients : 1016 (appel gratuit)
Assistance technique : 3900 (choix 1)
Temps d'attente gratuit, puis coût d'une communication locale
Ligne en panne : 1015 - 24h/24h et 7j/7j (appel gratuit)
Courrier : Service clients - TSA 80016 - 59878 LILLE CEDEX 9

**Ce « numéro 82 » a été conçu et réalisé
par la « commission bulletin » du conseil municipal
Laurine, Sandrine, Laurent & Bernard .
Merci également aux divers rédacteurs d'articles,
pour leur contribution à la fabrication
de ce journal.**